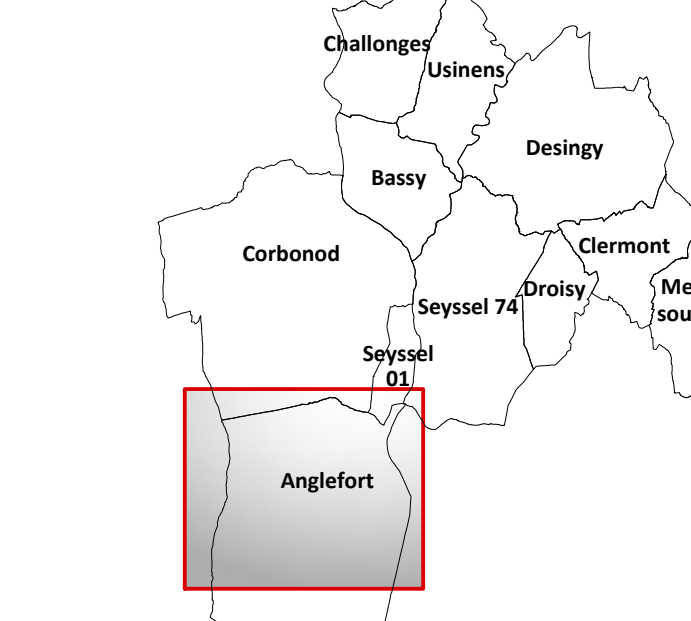


**Modification n°1 du  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
Plan de zonage**



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUI du Pays de Seyssel,  
Le Président  
**Paul RANNARD**

PLAN Anglefort Planche 1A	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvé le 23.02.2020	N°1 Approuvé le 14.03.23 N°2 N°3	N°1 Approuvé le 09.11.21 N°2 N°3
Mise au point			
territoires concernés	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
	D.E. / DESSIN	Avril 2022	Février 2020
		Origine CADASTRE	à titre informatif
		Droits de l'Etat réservés	Bâtiment cadastre à la date d'approbation du PLUI Bâtiment mis à jour non cadastre à la date d'approbation du PLUI

**ZONE URBAINE**

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée.
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité.
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- UH2C Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH2C2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs.
- UE1 Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires.
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique.
- UX\* Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale.
- UXC Secteur à vocation de gestion du centre VNU (Véhicule Hors d'Usage).

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

- 1AUH1 Zone à urbaniser à court ou moyen terme. Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité.
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte.
- 1AUH2C Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme. Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat.
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques.

**ZONE AGRICOLE**

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'algues.

**ZONE NATURELLE**

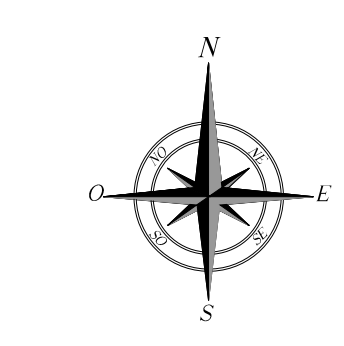

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière.
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping.
- Nls Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers.
- Nls2 Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs.
- Nls3 Secteur à vocation de gestion du centre VNU (Véhicule Hors d'Usage).

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

**AUTRES**

- ▲ Chalet d'alpage et bâtiment d'active
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de mixité sociale n°1 à 15
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 à 27
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil limitée : STECAL n°1 à 8
- ➔ Secteurs délimités au titre de l'article L.152.11.2 du CU
- ➔ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination



EMPLACEMENTS RESERVES				
ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Anglefort	Création d'un accès	486 m²	Commune d'Anglefort
2	Anglefort	Elargissement et sécurisation du carrefour Rue du Four	125 m²	Commune d'Anglefort
3	Anglefort	Création d'une aire de stationnement public et d'un équipement public	625 m²	Commune d'Anglefort
4	Anglefort	Intégration dans le domaine public du Chemin de la Combe	221 m²	Commune d'Anglefort
61	Anglefort	Aménagement et sécurisation de la voirie	302 m²	Commune d'Anglefort